



## **CAHIER DES CHARGES**

**Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour le  
renouvellement de l'exploitation du réseau de transport du  
Grésivaudan**

**Organisation et Mise en place d'une Délégation de Service  
Public (DSP)**

# Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	2
<b>A – ARTICLE 1 – Objet de la consultation</b> .....	3
<b>B – ARTICLE 2 – Contexte</b>	4
<b>C – ARTICLE 3 – Objectifs généraux de l'étude</b>	6
C-3-1 Mission 1 : précision de l'offre de transports collectifs	6
C-3-2 Mission 2 : élaboration d'un document programme exhaustif	7
C-3-3 Mission 3 : organisation et suivi de la DSP	8
<b>D – ARTICLE 4 – Planning prévisionnel</b>	10
<b>E – ARTICLE 5 – Conduite et déroulement de la mission</b>	10

# CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

## **A- ARTICLE 1 – Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet de désigner un prestataire chargé sur le plan juridique, technique et financier de réaliser les trois missions suivantes :

- ✚ Définir de façon précise la restructuration du réseau sur la base des pré-études existantes
- ✚ D'assister par différentes analyses, productions, le Maître d'Ouvrage dans la mise en œuvre d'une Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation de son réseau de transport jusqu'à la rédaction du rapport de choix ;
- ✚ D'organiser et suivre l'intégralité de la procédure retenue

Dans le cadre de ce futur contrat, les objectifs recherchés par l'AOT sont les suivants :

- ✚ Améliorer la performance du réseau, notamment en terme de fréquentation et de qualité de service rendu à la population
- ✚ Développer les actions liées à la mobilité dans sa globalité pour encourager au report modal
- ✚ Inciter le futur titulaire à l'amélioration des principaux ratios de performance et à l'innovation, par un mécanisme contractuel simple associant marge de manœuvre et prise de risque

Le marché se décompose en trois missions :

### **MISSION 1 : DEFINITION DE L'OFFRE DE TRANSPORTS**

Cette mission permettra de définir précisément la restructuration de l'offre de transport sur le territoire afin de constituer le futur DCE et d'aider l'AOT à se positionner sur des problématiques d'infrastructure (localisation, ..) et de choix de véhicules.

### **MISSION 2 : ELABORATION D'UN DOCUMENT PROGRAMME EXHAUSTIF (JURIDIQUE, TECHNIQUE ET FINANCIER), PREALABLE ET PREPARATOIRE AU RENOUELEMENT DES MARCHES DE TRANSPORT**

Ce document programme présentera les meilleures conditions de montage du futur contrat (périmètre, consistance technique, économie générale, montage financier, ....) répondant aux objectifs fixés..

Le prestataire veillera à prendre en compte l'ensemble des objectifs pour mettre en œuvre le meilleur montage possible de contrat.

Ce document constituera dans la perspective de la mission 3, les éléments nécessaires à l'élaboration de l'ensemble des documents de consultation des entreprises, avec un planning de réalisation de l'appel d'offres.

### **MISSION 3 : ORGANISATION ET SUIVI DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le prestataire assurera l'organisation et toutes les étapes nécessaires à la parfaite mise en œuvre du contrat de DSP qui devra prendre effet au 01/09/2015. Cette mission se déroulera en trois phases :

- ✚ Rédaction du dossier de consultation des entreprises
- ✚ Mise en concurrence
- ✚ Négociation – mise au point du contrat – rapport de choix aux élus

## **B- ARTICLE 2 – Contexte**

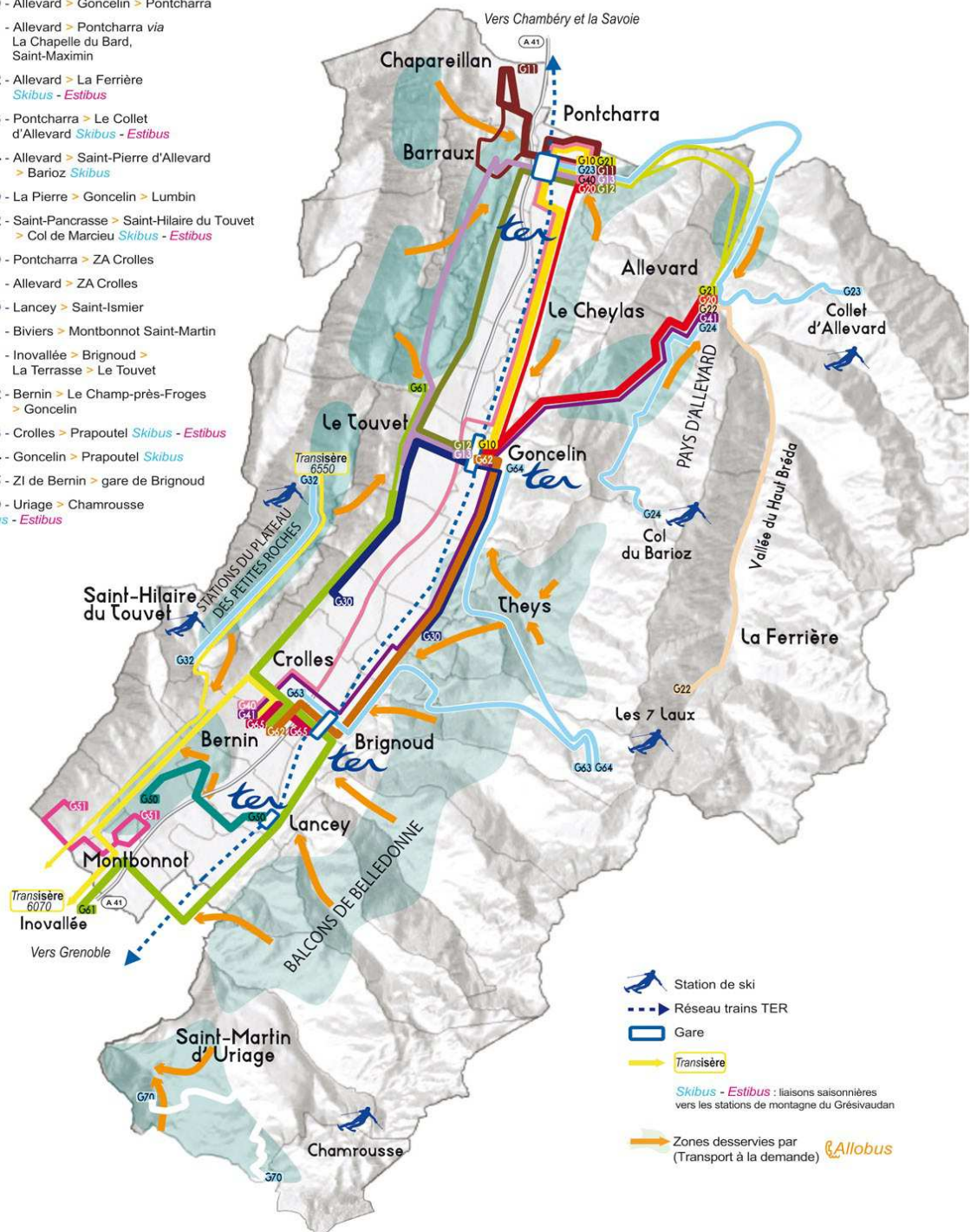
La Communauté de communes du Pays du Grésivaudan, regroupe 47 communes situées entre l'agglomération grenobloise et l'agglomération chambérienne. Dans la suite du document, on désigne par « la Communauté de communes », ou « le Grésivaudan » la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan. Le Grésivaudan est AOTU depuis 2009 et organise à ce titre un réseau de transport composé de 15 lignes régulières, 53 lignes à vocation principalement scolaire (environ 6000 élèves), 17 lignes TAD, ainsi que des lignes saisonnières desservant les pôles touristiques du territoire.

Les marchés de transport actuels sont assurés par 8 transporteurs pour un budget annuel de l'ordre de 8 M€ HT. Ces marchés, signés au 01 septembre 2011, prennent fin au 31/08/2015. Il convient donc de définir une nouvelle procédure globale contractuelle.

La proximité de l'agglomération grenobloise engendre une forte demande de déplacements des résidents du Grésivaudan vers Grenoble. De ce fait, l'offre Transisère, l'offre TER et des études en cours sur des connexions avec le réseau de la SEMITAG structurent l'offre de déplacement sur le territoire, en complément du réseau propre au Grésivaudan.

Le plan du territoire et de son réseau (lignes régulières) est représenté ci-dessous de façon schématique.

- G10 - Goncelin > Le Cheylas > Pontcharra
- G11 - Chapareillan > Pontcharra
- G12 - Goncelin > Le Touvet > Pontcharra via Sainte-Marie d'Alloix et La Buisnière
- G13 - Goncelin > Le Touvet > Pontcharra via Saint-Vincent de Mercuze, La Flachère et Barraux centre
- G20 - Allevard > Goncelin > Pontcharra
- G21 - Allevard > Pontcharra via La Chapelle du Bard, Saint-Maximin
- G22 - Allevard > La Ferrière *Skibus - Estibus*
- G23 - Pontcharra > Le Collet d'Allevard *Skibus - Estibus*
- G24 - Allevard > Saint-Pierre d'Allevard > Barioz *Skibus*
- G30 - La Pierre > Goncelin > Lumbin
- G32 - Saint-Pancrasse > Saint-Hilaire du Touvet > Col de Marcieu *Skibus - Estibus*
- G40 - Pontcharra > ZA Crolles
- G41 - Allevard > ZA Crolles
- G50 - Lancey > Saint-Ismier
- G51 - Biviers > Montbonnot Saint-Martin
- G61 - Inovalée > Brignoud > La Terrasse > Le Touvet
- G62 - Bernin > Le Champ-près-Froges > Goncelin
- G63 - Crolles > Prapoutel *Skibus - Estibus*
- G64 - Goncelin > Prapoutel *Skibus*
- G65 - ZI de Bernin > gare de Brignoud
- G70 - Uriage > Chamrousse *Skibus - Estibus*



# DESCRIPTIF DE LA DEMARCHE

## **B- ARTICLE 3 – Objectifs généraux de l'étude**

### **C-3-1 Mission 1 : précision de l'offre de transports collectifs**

L'AOT du Grésivaudan a lancé deux études qui viendront nourrir la réflexion:

- ✚ Une étude de restructuration du réseau, avec comme livrable les itinéraires des lignes, les arrêts principaux, le niveau de service.
- ✚ Une étude sur l'évolution tarifaire à mettre en œuvre sur le territoire.

L'étude de restructuration de réseau fournira comme livrable les itinéraires des lignes, les arrêts principaux (nœuds de réseau, terminus et arrêts principaux), le niveau de service (fréquence et amplitude par jour, période de fonctionnement).

Sur la base des résultats délivrés par cette étude de restructuration (fourniture courant avril), le prestataire devra définir précisément l'offre de transport à l'échelle du territoire du Grésivaudan. Cette offre ainsi définie sera reprise dans le futur cahier des charges adressé aux entreprises de transport.

Cette étude aura comme périmètre l'ensemble de l'offre de transport du Grésivaudan, à savoir les lignes régulières, les lignes scolaires, le TAD, les lignes touristiques (skibus et estibus).

Pour chaque composante du réseau, les éléments suivants seront précisés :

- Les types de desserte (lignes structurantes, lignes secondaires, TAD,...)
- Les itinéraires et dessertes
  - Pour les lignes régulières, les itinéraires seront affinés en fonction des objectifs de desserte (établissements, centres médicaux, quartier...)
  - Pour les lignes TAD, les itinéraires et le type de fonctionnement (ligne virtuelle, zonal ou mixte) seront particulièrement travaillés
- Les points desservis avec la localisation des points d'arrêt (avec une distinction existant/ à créer)
- Les fréquences et les amplitudes horaires des services
- La conception du graphichage de l'offre et des grilles horaires multimodales (coordination des services du futur réseau avec le TER et les différents réseaux de bus en connexion (Transisère, ...))
  - Visualisation des enchaînements y compris entre différentes lignes
  - Optimisation des correspondances
  - Définition des unités d'œuvre (kms, nombre et type de véhicules, ...)
- La définition des caractéristiques et du besoin en véhicules en fonction de la particularité des lieux, des volumes attendus, du kilométrage

annuel,...Le prestataire, devra, en partant de cette définition, au travers de la mission 2, conseiller l'AOT pour définir qui supporte l'investissement des véhicules (AOT ou délégataire) en argumentant les atouts/inconvénients de cette solution

- La position idéale des dépôts sur le territoire pour optimiser les kilomètres haut-le-pied. Le prestataire devra aussi sur ce point conseiller dans la mission 2 l'AOT sur la stratégie à adopter sur l'acquisition ou non des dépôts sur le territoire.

Le prestataire devra en outre définir l'ensemble des spécifications techniques à prévoir sur les dépôts pour le bon fonctionnement des systèmes actuellement en fonctionnement sur le territoire (borne WIFI, abonnement GPRS, ...)

En dernier lieu, pour clore cette mission, le prestataire devra fournir une estimation financière détaillée évaluant les éléments suivants :

- La fréquentation du réseau
- Les recettes attendues suite à la restructuration de réseau.
- Les couts par type de service (lignes régulières, TAD,...)

Il est à noter que le prestataire devra établir le futur contrat en basant le risque du délégataire sur l'évolution de la fréquentation et non de la recette (faible taux de couverture des recettes)

### **C-3-2 Mission 2 – élaboration d'un document programme exhaustif**

Ce document sera le préalable au lancement de la procédure d'appel d'offres, afin de définir les contours et le cadre précis de la mise en œuvre du/des marché(s) d'exploitation.

Les études et réflexions menées par le prestataire devront permettre aux élus de se positionner sur le montage à mettre en œuvre par rapport aux objectifs fixés, ainsi que sur le périmètre technique du contrat de délégation de service public (exploitation, agences commerciales, billettique,...). Le montage devra permettre de répondre aux objectifs fixés par le Grésivaudan.

Ces réflexions devront permettre en outre de voir comment ce contrat prendra en compte la gestion de différents services de mobilité à développer sur le territoire (non pas avec une seule vision et stratégie du délégataire autour de l'offre de bus) et amener des éléments de choix pour aider les élus du Grésivaudan à se positionner.

Les réflexions devront aussi mettre en évidence des mécanismes contractuels d'incitations pour le futur titulaire à la recherche d'augmentation de la fréquentation, d'améliorations des principaux ratios de performance du réseau, de force de proposition d'innovation.

Dans sa réponse, le candidat détaillera la méthodologie qu'il suivra pour élaborer ce document de cadrage et listera les différentes études dont il a besoin.



Ce document programme présentera un planning de conduite de la procédure de DSP tenant compte notamment :

- ✚ Du caractère réglementé de la procédure
- ✚ De la convocation des instances consultatives et décisionnelles au sein du Maitre d'Ouvrage
- ✚ Du délai de remise d'offres suffisant pour garantir des propositions de qualité

### **C-3-3 Mission 3 – organisation et suivi de la procédure de DSP**

Cette mission 2 vise à organiser et suivre la procédure de DSP dans toutes ses étapes et sur tous les aspects (techniques, juridiques et financiers), depuis la préparation des diverses commissions jusqu'au rapport de choix des élus pour signer le délégataire.

Cette mission s'organise autour des 3 étapes :

#### ✚ **Etape 1 : rédaction du dossier de consultation des entreprises**

L'AMO assurera la rédaction de l'ensemble des documents pour réaliser la/les consultations :

- ✓ Avis d'Appel Public à concurrence
- ✓ Dossier de consultation des entreprises (règlement, cahier des charges, projet de contrat, annexes, ...)

L'AMO veillera dans l'élaboration des documents de consultation à prévoir :

- ✓ L'ensemble des éléments visant à faciliter l'analyse et la comparaison des offres, la ventilation des postes de charges et de recettes, ...
- ✓ L'inscription d'outils pour un suivi optimum du délégataire (contrôle d'exploitation, contrôle financier, ...)

L'AMO sera garant du pilotage efficient de la procédure, ainsi que la préparation des dossiers et outils de communication du maitre d'ouvrage, notamment auprès des différentes instances de la Communauté de Communes.

#### ✚ **Etape 2 : Mise en concurrence**

L'AMO réalisera les missions suivantes :

- ✓ L'analyse des candidatures : garanties professionnelles et financières
- ✓ L'analyse des offres : rédaction du rapport d'analyse
- ✓ L'assistance aux questions/réponses avec les candidats sélectionnés
- ✓ La préparation et la co-animation avec le Maitre d'Ouvrage des différentes réunions

L'AMO proposera et fournira des grilles et des outils d'analyse pertinents pour comparer les différentes offres.



### **Etape 3 : Négociation – mise au point du contrat**

L'AMO assistera le Maître d'Ouvrage, depuis la négociation jusqu'à la mise en œuvre du réseau.

L'AMO assistera le Maître d'ouvrage :

- ✓ Lors des phases de négociation
- ✓ Dans la rédaction du rapport sur le choix du délégataire et du contrat
- ✓ Lors de la mise au point du contrat : rédaction du contrat et de ses annexes.

# METHODE ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

La méthode mise en œuvre par l'AMO pour remplir la mission devra tenir compte des points suivants :

- ✚ La nécessité de constituer une équipe pluridisciplinaire, permettant de répondre aux enjeux définis
- ✚ La nécessité de définir un chef de projet unique et une équipe dédiée, représentant le titulaire auprès du maître d'ouvrage

## ***D- ARTICLE 4 – Planning prévisionnel***

L'AMO proposera un planning de conduite de la DSP en tenant compte de la date de fin des contrats d'exploitation actuels au 31/08/2015. Ce planning veillera à respecter l'ensemble des obligations réglementaires tout en fixant un délai de remise des offres suffisant pour garantir des propositions de qualité.

Le planning prévisionnel indicatif est le suivant :

- ✓ Rendu missions 1 et 2 : 30 juin 2014
- ✓ Consultation des entreprises : septembre 2014/décembre 2014
- ✓ Négociations : janvier 2015/mai 2015
- ✓ Mise en place du contrat : juin/juillet 2015

## ***E- ARTICLE 5 – Conduite et déroulement de la mission***

L'AMO prévoira à minima l'organisation et l'animation de 16 réunions.

- ✓ ***Précision de l'offre de transport: 4 réunions***
  - 2 réunions de comité technique
  - 1 réunion de comité de pilotage
  - 1 réunion de présentation finale du document
- ✓ ***Elaboration du programme détaillé : 4 réunions***
  - 2 réunions de comité technique
  - 1 réunion de comité de pilotage
  - 1 réunion de présentation finale du document
- ✓ ***Organisation et suivi de la procédure : 8 réunions***
  - 1 réunion de validation du DCE
  - 1 réunion pour présentation rapport d'analyse des offres
  - 5 réunions pour la phase de négociation
  - 1 réunion de présentation des offres et choix de l'exploitant